

4.2. Organiser l'accompagnement numérique dans le département

Description de l'action :

- Les différentes stratégies locales de développement de l'usage du numérique nécessitent d'être coordonnées en vue d'améliorer l'accompagnement des publics fragiles, au moyen d'une stratégie locale de mise en cohérence des différentes actions. Le recours à l'intelligence artificielle, la transformation numérique de l'école, la diffusion des Pass numériques, les médiateurs numériques, etc. doivent être organisés au bénéfice des publics qui en sont le plus éloigné

Objectifs :

- Réduire l'exclusion numérique au moyen des différents outils de développement du numérique
- Donner une cohérence d'ensemble aux différentes démarches de développement de l'usage du numérique
- Faire du numérique un levier d'insertion des personnes en situation de fragilité sociale

Publics ciblés :

- Personnes en situation d'illectronisme

Acteurs qui seront sollicités :

- Chef de file : préfecture, collectivités territoriales, services publics
- Hubs numérique
- Autres : acteurs du plan départemental

Leviers d'action :

- La concertation entre acteurs doit conduire à une mise en place des outils qui soit harmonisée sur les territoires
- Recours aux conseillers numériques (action 2.3.)
- Inclure l'accompagnement numérique dans les stratégies locales de lutte contre l'illettrisme (action 3.1.)

Calendrier : 2021 - 2022